



PROJET DE SERVICE VILLA DES PETITS LOUPS

2023-2028



MECS TRANSITION Bureaux administratifs : 109 Av de Lespinet 31400 Toulouse

Secrétariat : 05 61 14 76 90. WWW.MECS-TRANSITION.FR

***Siège Associatif : Lieu Dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX ☎
05.61.96.19.65 - 📠 05.61.96.27.27 - 📧***

Table des matières

I- LA VILLA DES PETITS LOUPS, un petit collectif	4
1- Le public accueilli	4
2- Les objectifs principaux d'accompagnement	4
3- Les moyens principaux	5
 II- LE PARCOURS, les étapes de l'admission	 6
1- Le parcours interne Transition	6
2- La procédure d'admission	7
 III- LA RELATION EDUCATIVE	 10
1- Accompagnement social, une démarche clinique	11
2- Permettre l'émergence de l'autonomie	11
3- Les scènes éducatives pour redevenir « acteur de sa vie »	11
4- La définition de la référence éducative	12
5- La référence éducative au travail	13
 IV- L'ACCOMPAGNEMENT à la villa des petits loups	 14
1- Les moyens	14
1-1- Les moyens humains	14
1-2- Les moyens matériels	14
1-3- Les réunions	15
1-4- La médiation animale	15
2- Les modalités d'interventions	16
2-1- Le DIPC, PAP et Eval de PAP	16
2-2- Le weekend relais	17
2-3- Temps d'entretien personnalisé	18
2-4- L'accueil séquentiel	18
2-5- La dimension collective	18
2-6- Le jeune et sa famille	20
3- Les domaines d'interventions	21
3-1- Vie quotidienne	21
3-2- La chambre	22
3-3- L'argent de poche	22
3-4- La santé	23
3-5- La scolarité	23
3-6- L'ouverture sociale	24
3-7- Les Ateliers Prévention Santé Publique	24
3-8- L'accès au numérique	25
3-9- Les interdits et sanctions	25

IV- PARTENARIAT et RESEAU	26
V- AXES A DEVELOPPER	26
L'écologie et l'environnement	27

I – La villa des Petits Loups, un petit collectif

1- Le public accueilli

La Villa des Petits Loups est une unité de vie de petite capacité accueillant un groupe mixte de six enfants, filles et garçons, âgés de 4 à 10 ans. Ces enfants sont confiés à la MECS au titre de la protection de l'enfance, dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires.

Ils présentent des parcours de vie marqués par des fragilités familiales, éducatives, sociales ou économiques, susceptibles d'entraîner des répercussions sur leur développement affectif, cognitif, relationnel et scolaire. Certains peuvent présenter des troubles du comportement, des troubles du développement ou des difficultés d'attachement nécessitant un accompagnement contenant et individualisé.

L'accueil au sein de la Villa des Petits Loups a pour fonction de proposer aux enfants un environnement familialisant et sécurisant, où les repères sont clairs et rassurants. Le petit collectif permet de prendre en compte la singularité de chacun, tout en favorisant les expériences de socialisation et de vie en groupe.

2- Les objectifs principaux d'accompagnement

Extrait du projet d'établissement

« Le dispositif institutionnel de la MECS Transition s'inscrit dans différentes articulations de plusieurs expertises repérées à partir d'une offre diversifiée et cohérente. La MECS est un interlocuteur unique avec une offre de services multiples. Cela se traduit par une diversification des modalités d'hébergements et d'interventions pour favoriser le parcours interne et éviter la multiplication, le déplacement d'un établissement à un autre ».

A quoi correspondent les objectifs généraux ? Il s'agit de :

- Définir ce qui est visé dans nos interventions auprès des jeunes et des familles par unités.
- Permettre de mieux déterminer lors de l'admission le type de prise en charge la plus adaptée et le type d'accompagnement éducatif qui va en découler.
- Favoriser les parcours internes au sein de Transition pour éviter les ruptures d'établissements
- Offrir en interne, dans cet espace protégé que représente la MECS, des possibilités d'expérimentations relationnelles, sociales, émotionnelles et apprendre à les maîtriser, afin de ne pas les reproduire dans le quotidien du droit commun.
- D'anticiper et de préparer, au cours du parcours du jeune, les changements dans les modalités de placement pour consolider les étapes suivantes.

Les objectifs principaux d'accompagnement

Le placement au sein de la Villa des Petits Loups constitue une étape transitoire dans le parcours de l'enfant. Ce temps d'accueil vise à lui offrir les conditions nécessaires pour se reconstruire, se sécuriser et développer ses compétences personnelles et relationnelles. L'accompagnement proposé poursuit plusieurs finalités complémentaires :

- **Aider l'enfant à comprendre sa situation**, en lui permettant de mettre du sens sur son histoire et son parcours.
- **Renforcer l'estime de soi et la confiance**, afin qu'il puisse se sentir capable d'agir, de choisir et de se projeter.
- **S'expérimenter dans les relations sociales**, à travers les interactions avec ses pairs et l'environnement, pour favoriser l'adaptation et l'inclusion.

- **Découvrir et vivre le “vivre ensemble”**, en intégrant les repères, les règles et les valeurs de la vie collective.
- **Favoriser l'autonomie**, en accompagnant l'enfant dans l'acquisition des gestes du quotidien et la participation aux temps de vie familiale.
- **Maintenir, restaurer ou reconstruire les liens familiaux**, en soutenant les relations avec les proches dans le respect du cadre judiciaire et du service gardien.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale d'accompagnement visant à :

- **Assurer la sécurité physique, psychique et affective** des enfants grâce à un cadre stable, prévisible et bienveillant.
- **Permettre à chaque enfant de se poser et de se sentir reconnu**, en trouvant une place légitime au sein du groupe tout en respectant ses besoins individuels.
- **Soutenir le développement global** de l'enfant : construction de l'identité, régulation émotionnelle, compétences relationnelles, curiosité et autonomie.
- **Garantir la continuité des parcours scolaires et éducatifs**, en favorisant la réussite et les apprentissages dans un cadre cohérent.
- **Inscrire chaque enfant dans un projet personnalisé d'accompagnement**, articulant son histoire, ses ressources, ses besoins et les perspectives d'évolution (retour en famille, poursuite du placement ou autre orientation).

3- Les moyens principaux

Pour atteindre les objectifs d'accompagnement fixés, la Villa des Petits Loups mobilise un ensemble de moyens complémentaires, articulés autour des dimensions humaines, matérielles, organisationnelles et partenariales. Ces ressources visent à garantir la cohérence, la continuité et la qualité du parcours de chaque enfant accueilli.

Des moyens humains : une équipe pluridisciplinaire qualifiée, stable et identifiable par les enfants, composée d'éducateurs spécialisés, de professionnels de la vie quotidienne et d'intervenants psychologiques. Cette stabilité favorise la continuité des repères, le tissage de liens sécurisants et la cohérence éducative.

Des moyens matériels : un environnement de vie adapté à l'âge et aux besoins des enfants, combinant espaces collectifs et espaces individualisés. Le cadre est pensé pour être à la fois sécurisant, chaleureux et structurant, permettant de différencier les temps de jeu, de repos, de travail scolaire et d'intimité.

Des moyens organisationnels : une présence éducative continue assure une disponibilité auprès des enfants à tout moment de la journée. L'organisation du temps s'appuie sur des repères clairs (rythmes scolaires, week-ends, vacances) et des rituels structurants qui participent à la sécurité intérieure de l'enfant. Les temps familiaux (lever, toilette, repas, coucher) sont privilégiés pour l'apprentissage des gestes du quotidien, du respect des rythmes et de l'autonomie.

Des moyens partenariaux : la Villa s'appuie sur un réseau de partenaires (établissements scolaires, structures de soins, services sociaux, associations de loisirs ou de médiation) afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de l'enfant. Ces collaborations renforcent l'ouverture vers l'extérieur et favorisent la socialisation, la réussite scolaire et la santé globale.

Des outils éducatifs spécifiques : l'équipe met en œuvre divers supports et médiations – projets personnalisés, entretiens individuels, ateliers collectifs, activités de médiation, espaces de parole – permettant à chaque enfant de développer son autonomie, sa socialisation et ses compétences relationnelles.

Dans cette dynamique, plusieurs modalités d'action concrètes structurent l'accompagnement :

Organiser des rencontres régulières (référents ASE, éducateurs, psychologue, parents, CSE) afin de comprendre la situation de placement, renforcer le partenariat et ajuster le projet d'accompagnement.

Utiliser les outils de médiation, la scolarité et le collectif comme supports de valorisation et de reconstruction de l'estime de soi.

Multiplier les espaces de relation grâce aux activités collectives, projets partagés et collaborations externes, ouvrant ainsi le champ des possibles et des expériences de socialisation.

Maintenir et renforcer les liens familiaux à travers des rencontres organisées, des temps de coparentalité, des visites à domicile et des moments partagés qui contribuent à désinstitutionnaliser la prise en charge et à restaurer la place des parents.

Ainsi, l'ensemble de ces moyens favorise une prise en charge cohérente, contenante et évolutive, au service du développement global de l'enfant et de la continuité de son parcours.

II- LE PARCOURS : Les étapes de l'admission

1- Le parcours interne TRANSITION :

Le parcours interne permet de proposer le passage d'un dispositif à un autre (ici villa, internat, St Denis, St Agne vers le SE), tout en restant dans la même structure.

- a) Dès lors qu'une place se libère la direction évoque la pertinence de proposer à un jeune de bénéficier de ce parcours interne.
- b) Une fois le jeune identifié, le cadre informe l'équipe éducative qui va pouvoir alors vérifier les capacités du jeune à changer de dispositif. Il va de soi de préserver une forme de discrétion entre professionnels et jeunes afin de ne pas donner de faux espoirs à ces derniers.
- c) Cette étape accomplie, un lien doit se faire entre les équipes pour une transmission d'information (fiche navette) au sujet du jeune afin de garder le bénéfice des années antérieures au sein de la structure.
- d) La direction valide et programme une date de passage sur les différents dispositifs internes.
- e) Si un jeune en interne n'est pas retenu, alors la place sera proposée aux autres établissements ADES et sinon ouvert aux demandes de l'ASE.

VILLA DES PETITS LOUPS	INTERNAT LES KOALAS	STUDIOS SEMI-AUTONOMES St Agne -St Denis	SERVICE APPARTEMENTS EXTERIEURS
Apprendre à prendre soin de soi au quotidien (hygiène, habillage, alimentation, sommeil) Intégrer progressivement les rythmes de vie et les repères du quotidien Répondre aux besoins fondamentaux de sécurité physique, affective et matérielle Favoriser le développement de l'autonomie dans les actes de la vie courante Soutenir les apprentissages scolaires et développer le plaisir d'apprendre Développer les compétences relationnelles (respect de soi, des autres, coopération, partage) Apprendre à reconnaître, exprimer et réguler ses émotions Favoriser la confiance en soi et l'estime de soi Accompagner la découverte et le respect des règles de vie collective Encourager la curiosité, l'imagination, le jeu et les activités d'éveil Soutenir la construction de repères éducatifs, sociaux et citoyens Développer la capacité à demander de l'aide et à identifier les adultes ressources Favoriser les liens avec la famille et l'environnement de l'enfant Permettre à l'enfant de se projeter positivement dans son parcours et ses capacités d'évolution	Savoir prendre soin de soi par les rythmes et les équilibres du quotidien (lever, coucher, repas) Soutenir l'obligation scolaire S'assurer des réponses adaptées aux besoins primaires (santé, alimentation hygiène) Prévenir les conduites à risques Apaiser, contenir la souffrance psychique et sociale. Apprendre à gérer son argent de poche Etayer les compétences psycho-sociale (apprendre à coopérer, capacité à différer...) Favoriser l'émergence d'une demande construite Prendre plaisir à s'inscrire dans un quotidien sécurisé et s'autoriser à une projection de soi positive	Confirmer sa capacité à gérer le quotidien Apprendre à se gérer, à s'auto-limiter Apprendre à gérer un budget de manière à assurer ses propres besoins Soutenir le maintien dans le projet personnel et le consolider (scolaire - professionnel - soin) Travailler sa position face à son environnement pour en tirer le meilleur Se responsabiliser au travers de missions culturelles, écologiques, d'aides aux autres Apprendre à s'adapter aux situations nouvelles Renforcer l'expression des demandes	Apprendre à alerter et s'auto-protéger Apprendre à gérer la solitude S'adapter aux contraintes et repérer les ressources de voisinage, du quartier et connaître les dispositifs de droits communs Entretenir son habitat, le respecter et le protéger Maintenir les projets et les consolider Réaliser les démarches administratives avec une aide ponctuelle Soutenir l'expression des demandes Accompagner l'exercice de la majorité pour la sortie du dispositif Renforcer les connaissances du système administratif (impôts, sécurité sociale, mutuelle) Intégrer le rapport à la loi et le système de justice

2- La procédure d'admission

L'admission constitue l'acte fondateur du contrat qui va lier les protagonistes du projet. Elle prend son origine lors de la demande d'admission par les partenaires en apportant des précisions sur l'anamnèse du jeune et sur la présentation orale réalisée par téléphone ou physique par la direction afin de s'assurer de la correspondance entre la demande et le projet de service.

Ces temps d'admission s'inscrivent dans une rencontre des possibles entre une structure, sa culture et ses moyens, des attentes du service gardien et d'un jeune, de ses inquiétudes liées au placement, de ses attentes et la volonté de les concrétiser. Les réponses se font en fonction :

- Des places disponibles,
- De l'adéquation des moyens de l'établissement au projet présenté, de la composition du groupe existant et des difficultés rencontrées par l'équipe.

- La variabilité et l'imprévisibilité des durées de séjour peuvent malgré la situation d'effectifs complets sur les différents sites, nous amener à rencontrer les jeunes postulants et leurs référents s'ils le souhaitent. De plus nous pouvons également accueillir un jeune en accueil d'urgence, en relais ou en séquentiel selon la disponibilité de la place.

Les 4 temps de l'admission

La procédure d'admission, dans le cas d'une demande d'admission externe, commence par l'envoi d'une note de synthèse par les services de l'ASE à la Direction de Transition.

Le Temps de collecte

La Direction de Transition rencontre au sein des locaux administratifs, le référent ASE et/ou un professionnel du lieu d'accueil actuel du jeune. Il s'agit ici de rassembler des informations essentielles

- Sur le type de placement et l'origine
- Sur l'histoire du jeune et de sa famille (points forts, points faibles, centres d'intérêts)
- Sur la connaissance plus fine du profil du jeune
- Sur les potentialités et les difficultés de la situation
- Sur la santé du jeune
- Sur l'état administratif de la situation

Dans le cas d'un parcours interne il n'y a pas de collecte. L'éducateur référent vient présenter la situation du jeune en réunion d'équipe

L'admission Direction

Le directeur et ou la cheffe de service organise un rendez-vous physique au sein des bureaux administratifs afin de rentrer dans l'échange, mettre des visages sur des noms, s'approprier. Lors de ce moment, sont invités :

- Le jeune.
- Les parents si le jeune est mineur (ou s'il est majeur et qu'il le souhaite).
- Le référent ASE.
- Le travailleur social de l'accompagnement précédent éventuel.
- Le travailleur social du service internat si possible ou du moins parler de lui.
- Le psychologue du service.

Les objectifs sont :

- Présenter la structure, son fonctionnement et notamment la place des parents, avec leurs droits et leurs devoirs,
- Rassurer les enfants et les parents, chercher à faire alliance.
- Que le jeune et les parents entendent une première position de la direction quant aux possibilités d'accueil de la structure et le délai éventuel d'une part, et au degré de maturation de son projet qui peut impliquer de différer l'accueil d'autre part. Que les grands objectifs de l'accompagnement puissent commencer à être évoqués en présence des partenaires, du jeune, des parents (cela viendra alimenter le DIPC lors de sa signature introduisant les futures modalités de mise en œuvre (argent de poche, vêture, scolarité, VM, DVH etc...)).
- Evoquer une temporalité d'admission éventuelle.

Un exemplaire du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement leur sont remis à cette occasion ainsi que le livret des autorisations. (S'ils ne sont pas venus, ces documents peuvent leur être envoyés).

- Pour réussir cette rencontre les acteurs de la MECS (directeur, chef-fe de service et éducateur) doivent absolument s'inscrire dans une posture accueillante bienveillante et dynamique. Il s'agit de s'intéresser vraiment et sincèrement au jeune, à son parcours, ses attentes, il faut répondre à ses questions afin de le rassurer, le mettre en confiance, il faut poser des questions aller le chercher sur ses points forts, sur ce qu'il aime, rentrer tout de suite dans la phase d'apprivoisement.

A la suite de cette rencontre qui se déroule dans les locaux administratifs, un des cadres et l'éducateur propose aux parents et/ou partenaires de visiter les lieux d'accueil où l'enfant irait si l'admission venait à se confirmer. La visite peut également avoir lieu dans les jours qui suivent. Elle permet aux parents de se représenter concrètement le lieu où leur enfant sera accueilli et de prendre leur décision (cf. loi de 2002).

Le rendez-vous d'accueil

Un binôme d'éducateurs du service pressenti (dont le futur référent si possible) reçoit le jeune dans le bureau du service de l'internat et a un temps d'échange avec lui, cela peut s'organiser autour d'un goûter pour rencontrer les autres jeunes. L'enjeu est également d'affiner la présentation du lieu dans ses déclinaisons pratiques et quotidiennes, et de préparer l'accueil final. Il convient de penser à organiser le lieu (première impression) à gérer l'ambiance (supprimer les tensions).

La posture éducative doit être centrée sur la bienveillance, l'accueil du jeune, il faut recevoir l'enfant dans ses attentes, ses espoirs, ses inquiétudes et déjà le percevoir dans ce qui le rend unique. Le temps de cette rencontre doit lui être consacré totalement, ce temps doit donc être organisé en amont.

L'intention de ces rencontres est :

- D'accueillir une parole, le sens que le jeune donne à ce moment de sa vie.
- Qu'il découvre les personnes qui vont être près de lui au quotidien, le lieu où il pourrait être accueilli.
- De faire un point sur le fonctionnement du service.

La confirmation de l'admission

La confirmation de l'admission passe par un contact direct (téléphonique le plus souvent) entre l'Aide Sociale à l'Enfance et la direction qui annonce la décision à ce moment-là, une date d'entrée est alors proposée, le référent ASE se charge de faire suivre l'information auprès de la famille.

Lors de cette confirmation, les parents sont informés qu'ils seront invités (dans la mesure du possible) à une rencontre de contractualisation dans les 3 semaines qui viennent pour la signature du DIPC fixant les grands objectifs de l'accompagnement et les grandes modalités de mise en œuvre.

L'accueil et l'installation

L'accueil sera fait idéalement en présence du référent du jeune. Lors de cet accueil sera fait l'état des lieux entrant de la chambre, le bulletin d'entrée et un accompagnement à investir la chambre (rangement des effets personnels, décoration de la chambre etc...) afin de favoriser la relation, de faciliter les premiers pas du jeune, et d'avoir un premier aperçu des capacités d'autonomie des tâches de la vie quotidienne.

L'équipe veille à ce que la chambre soit préparée en amont (propre, équipé des meubles de première nécessité et du trousseau linge). La posture éducative doit être centrée sur la bienveillance, l'accueil du jeune, il faut recevoir le jeune dans ses attentes, ses espoirs, ses inquiétudes et déjà le percevoir dans ce qui le rend unique. Le temps de cette rencontre doit lui être consacré totalement, ce temps doit donc également être organisé en amont.

Au cours de cette première journée d'installation, le jeune sera reçu par la cheffe de service afin de procéder à la lecture et à la signature du contrat d'accueil.

L'arrivée d'un enfant à la Villa des Petits Loups s'inscrit dans un parcours plus large au sein de la MECS et du dispositif départemental de protection de l'enfance. Lorsque cela est possible, l'admission fait l'objet d'un temps de transition, permettant de préparer l'enfant, sa famille et l'équipe à ce changement.

Cette transition peut comprendre :

- Une première rencontre entre l'enfant, sa famille, l'équipe de la Villa et le référent ASE.
- Une ou plusieurs visites de la Villa des Petits Loups (découverte des lieux, rencontre du groupe, présentation des règles de vie).
- Un temps d'échange avec les professionnels qui accompagnaient jusque-là l'enfant (ancienne unité, famille d'accueil) afin de transmettre les éléments essentiels de connaissance de l'enfant.

Ce parcours de transition vise à limiter les ruptures, à donner du sens au changement de lieu de vie et à sécuriser l'enfant en lui permettant de mettre des images et des repères sur ce qui l'attend.

La procédure d'admission se déroule en plusieurs étapes, en lien étroit avec le service gardien et les autorités décisionnaires :

1. Demande d'admission : l'ASE ou le service prescripteur transmet une demande motivée, accompagnée des éléments de situation (décision judiciaire ou administrative, histoire de l'enfant, contexte familial, besoins repérés).
2. Étude de la demande : l'équipe de direction et le chef de service évaluent la pertinence de l'accueil à la Villa des Petits Loups au regard du profil de l'enfant, de la dynamique de groupe existante et des moyens de la structure.
3. Rencontre préalable (si possible) : une rencontre avec l'enfant et sa famille est organisée, permettant de présenter le lieu, l'équipe, les modalités de fonctionnement et de recueillir la parole de chacun.
4. Décision d'admission : la décision d'accueil est formalisée par la direction, en accord avec le service gardien. Les dates et modalités d'arrivée sont définies (entrée directe, transition, conditions particulières).
5. Jour d'arrivée : l'enfant et sa famille sont accueillis par l'équipe éducative. Les documents réglementaires sont présentés et remis. Une chambre est préparée pour l'enfant, qui est accompagné pour s'approprier les lieux et rencontrer les autres enfants.
6. Période d'observation : les premiers mois constituent un temps d'observation et d'évaluation, au cours duquel l'équipe repère les besoins, les ressources, les fragilités et les capacités d'investissement de l'enfant. Ces éléments alimentent la construction de son projet personnalisé.

III- LA RELATION EDUCATIVE

Définir « **la référence éducative** » interroge directement « **la relation éducative** » comme base essentielle à la relation (selon Carl ROGERS) et le besoin de référence pour des enfants et des adolescents contraints à une mesure de placement en Maison d'enfants à caractère social.

L'éducateur passe de la **phase de l'appropriation** (connaître et se faire connaître) à **la relation de confiance** (temps de partage, le vivre ensemble) à **la relation éducative** constituant le socle **de la relation d'aide**.

1- Accompagnement social : une démarche clinique

Selon une définition « **accompagner, c'est se joindre à quelqu'un pour aller où il va, en même temps que lui** ».

L'éducateur vit ensuite des « **situations éducatives** ». Dans les scènes éducatives les professionnels abordent auprès de l'enfant l'expression de la complexité du lien.

La relation éducative articule la clinique et l'accompagnement. C'est une forme d'art, au sens où le positionnement ouvre une possibilité de création. La fonction essentielle de l'accompagnateur est de se déplacer dans des rôles différents : « **Passer de la place de supposé savoir à celle de l'ignorant** » et être dans une **posture d'écoute**.

C'est une **observation active** basée sur la construction d'un environnement éducatif permet d'être à « l'écoute » du non verbal, des effets émotionnels et de faire ressortir les forces et les fragilités pour que les enfants se construisent en tant que sujet.

2- Permettre l'émergence de l'autonomie

La relation éducative est un moteur, un levier pour développer l'autonomie. Les expériences de travail montrent que l'autonomie se développe par l'expérimentation et la prise de conscience du jeune de son besoin d'aide et par sa capacité à :

- Gérer ses dépendances
- Accepter les règles et les lois communes
- Assumer ses difficultés relationnelles, d'insertion sociale

La base du travail éducatif est de construire des réponses adaptées aux possibilités et les limites du jeune parfois dans une prise de risque pour :

- Devenir acteur de sa vie
- Décider par lui-même, dans l'indépendance par rapport à autrui
- Accéder à la citoyenneté.

Une des valeurs fortes soutenues à TRANSITION c'est que chaque professionnel engagé dans une relation éducative puisse apprécier et respecter les possibilités réelles du jeune. Le renoncement, l'échec, la dévalorisation et les ruptures peuvent être aussi des axes de travail dans le soutien du développement de cette personne.

Chaque jeune possède des « talents » qu'il faut aller chercher et valoriser...

3- Les scènes éducatives pour redevenir « acteur de sa vie »

La démarche clinique est une position fragile qui souligne l'importance de l'implication de l'éducateur dans la relation. La posture est basée sur l'écoute. L'éducateur utilise le quotidien comme « scène éducative ». Se pencher sur « la singularité » de l'enfant où se rejoue son vécu, son intime « **ce qui a été insupportable pour lui ou ce qu'il ne peut pas encore nommer** ».

Il s'agit ici de se situer dans une relation empathique et ne pas tomber dans la relation de sympathie ou d'antipathie. Néanmoins c'est bien dans la relation transférentielle et contre transférentielle que se loge le travail éducatif.

D'où l'important que l'éducateur s'interroge « comment guider autrui lorsque je suis missionné pour exercer le rôle de référent éducatif ? ».

4- La définition de la référence éducative

Selon un article du code de l'action sociale et des familles, « la fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative ». Elle favorise pour chaque enfant, adolescent, la continuité, et la cohérence de l'accompagnement.

Personne Ressource	L'éducateur est référent de la prise en charge éducative : le travail de lien, de relais ou de parole a pour base essentielle « confiance, implication, veille éducative, vigilance et position empathique ». Le jeune doit pouvoir compter sur lui. Le référent a un rôle de suppléance parentale, d'écoute et de guidance.
Nommer le référent	La mise en route : c'est au rôle du chef de service éducatif que de nommer un éducateur référent avant l'admission du jeune car si le facteur affectif est incontournable dans une relation de qualité il ne doit pas être le point de départ du travail engagé.
S'inscrit dans l'interdisciplinarité	La référence éducative ne s'envisage pas sans tiers qui est tout simplement l'équipe éducative : l'équipe réfléchit à la pertinence ou non de l'accompagnement par le référent (recherche de cohérence, de continuité). Les orientations de travail sont validées par la chef de service.
Rôle D'interface	Il assure la coordination de la mise en œuvre de la situation au niveau de l'enfant, de sa famille et des intervenants. Assiste aux synthèses, aux réunions partenariats, aux audiences, prévoit le calendrier.
Accueil du jeune par son référent	Le référent doit être présent le jour de la pré-admission et de l'accueil du jeune , visite de lieux et de sa chambre, goûter d'accueil. Il explique au jeune le fonctionnement, les règles de vie et l'aide à s'installer.
Sa mission	Lors des réunions d'équipe , le référent se soucie de la continuité, et des axes de travail , il centralise les informations. Il rédige les rapports de situations , les notes d'informations, se tient au courant des notes d'incidents. Si c'est pertinent, il est présent pour des RDV importants du jeune. C'est un soutien pour l'enfant.
Assurer la continuité	Il reste en lien constant avec l'équipe pluridisciplinaire pour aborder les points réguliers. Son objectif est de permettre que l'accompagnement éducatif puisse se poursuivre en son absence. Il devient soutenant auprès de ses collègues, il informe, il rappelle, précise et facilite la continuité de prise en charge du jeune. Lorsqu'une absence du référent est programmée (ex : congés), le référent s'assure de transmettre à ses collègues les informations nécessaires pour la continuité de l'accompagnement : rdv pris, accompagnements à faire, coordonnées, éléments à travailler...).
Les outils	Le DU est un outil précieux pour le référent éducatif qui rend la mise en œuvre du projet de l'enfant de façon plus accessible pour l'ensemble des professionnels. Dans un souci de conservation le DU sert de « mémoire collective » de la situation personnelle et familiale du jeune. Les éléments d'observations se conservent, se centralisent, se transmettent. L'utilisation du DU met enjeu d'une « démarche éthique ».
Partage de l'information à caractère secrète.	Le référent dans une relation privilégiée se doit d'être au clair auprès de l'usager dans la mission qui lui est confiée. Et plus précisément son intervention éducative est basée sur l'utilité de l'information qu'il recueille auprès des jeunes et qu'il peut être amené à partager. Le principe du partage de l'information à caractère secrète a reçu une consécration législative. Il est reconnu par un aspect incontournable au travail éducatif. Il sert à l'amélioration de la qualité des accompagnements.
Droit de discrétion	Les professionnels sont particulièrement vigilants à respecter la discrétion des échanges et à la faire respecter aux jeunes également . L'information est ensuite retransmise dans un cadre formalisé et adapté.

Le départ du référent	Le départ de l'éducateur doit être formaliser par un entretien par le chef de service : un rappel du projet et un point de prise en charge pour permettre un passage de relais avec un autre référent. En protection de l'enfance il est nécessaire que cette question du départ/de la séparation soit abordée dès le début de l'accompagnement.
------------------------------	--

La relation entre un jeune et son éducateur référent est parfois une « relation à risque » pouvant conduire l'un et l'autre dans une relation fusionnelle marquée par des confusions de rôle et une illusion de toute puissance. Cette relation n'est ni une amitié, ni une filiation artificielle mais **un rapport professionnel**. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur son proche collègue (garde-fou) et de partager en réunion pluridisciplinaire.

Celle-ci sert de référence pour le travailleur social et le confronte paradoxalement à l'inattendu « ce qui résonne de son propre vécu et ses propres valeurs et de ce qu'il va découvrir de l'Autre remettant en cause ces certitudes... ».

Au quotidien c'est aussi l'équipe ou le co-référent (à chaque fois que cela se justifie) qui font fonction de **tiers dans la relation**. Le référent échange sur sa perception de ce qui se joue, de ce qu'il vit et de ce qu'il ressent. Il interprète à son niveau ses observations, émet des hypothèses de travail qui devront être partagées au cœur d'un travail d'équipe.

La position bientraitante de l'institution, celle du chef de service et de l'ensemble de l'équipe est de veiller au risque du surinvestissement, de l'exclusivité, de l'isolement du travail, d'un manque de recul sur la pratique. Le CSE garantit la construction du projet personnalisé dans sa dimension pluridisciplinaire.

Nous choisissons de la définir ainsi :

- **Un repère** pour le jeune, l'équipe, les familles et les intervenants extérieurs.
- **Un référent de continuité, traçabilité, transmission et de mémoire.**
- **Un accompagnement** personnalisé, de proximité mais « sans possessivité ».
- **Un fil rouge** pour assurer la continuité au cœur du projet personnalisé.

Le référent éducatif participe à une dynamique de travail impliquant l'enfant. Il est témoin de plusieurs scènes de sa vie quotidienne au foyer, sa vie à l'extérieur, de ses relations avec les intervenants, la relation avec ses pairs et sa famille... Son rôle d'interface permet de comprendre l'enfant dans ce qui peut traverser dans un « environnement multiple ».

5- La référence éducative au travail

Les situations des enfants accueillis sont de plus en plus complexes. C'est ce processus global qui entraîne la désinstitutionnalisation, qui n'est pas la fin des institutions mais le dépassement des établissements traditionnels impliquant « d'aller vers », « hors les murs ». Ces deux éléments engendrent une multiplication/diversification des partenaires « gravitant » dans l'environnement de l'enfant (ASE, santé, loisir, famille, école, associations).

Ainsi le rôle du référent éducatif se voit renforcer par une mission de coordinateur de projets : « De nouvelles organisations plus satellitaires en découlent, constituées de plates-formes de services et de pôles ressources. Cette complexité structurelle nouvelle, entraîne obligatoirement le besoin d'un pivot, d'un coordinateur capable de gérer la continuité dans le temps et la cohérence d'un accompagnement singulier... ». Les politiques sociales évoluent également et nous amènent doucement vers une prise de fonctions plus importantes qui étaient menées alors par le service de l'ASE comme l'établissement des calendriers, les accompagnements familiaux, le soutien à la parentalité, les visites médiatisées etc... Autant de missions qui n'étaient pas dévolues aux équipes éducatives mais qu'il faut "embrasser" au fur et à mesure de la situation.

IV- L'ACCOMPAGNEMENT A LA VILLA DES PETITS LOUPS

1. Les moyens

1-1- Les moyens humains

L'équipe de la Villa des Petits Loups est composée (à adapter) :

- D'un chef de service éducatif.
- D'éducateurs spécialisés et/ou de moniteurs-éducateurs assurant l'accompagnement au quotidien.
- De professionnels assurant la continuité de la présence (éducateurs de nuit ou surveillants de nuit).
- D'une maîtresse de maison ou personnel chargé de l'entretien et de la préparation des repas.
- De professionnels ressources à l'échelle de la MECS (psychologue, médecin, direction).

La présence éducative est organisée de manière à garantir une sécurisation continue des enfants et une disponibilité suffisante pour les temps individuels et collectifs.

L'équipe pluridisciplinaire elle se compose de :

- 1 CSE
- 5 ETP travailleurs sociaux
- 1 ETP maîtresse de maison
- 2 ETP surveillants de nuit à temps plein + 0,40 de remplaçant
- 0,50 ETP psychologue (services partagés)
- 1 ETP chauffeur (services partagés)

La question de l'équipe est centrale, elle doit être dans une dynamique de travail, doit se créer une identité et évoluer de façon cohérente. Les réunions ou les GAP participent de cette circulation de la parole sans jugement. Faire équipe c'est travailler avec la confiance du collègue dans la sérénité et la sécurité mais également dans la continuité de la mission. Chaque membre de l'équipe est important dans la réussite de la prise en charge du jeune, chacun doit travailler sur les qualités des uns et des autres et pas sur les défauts. La perfection n'existe pas, le droit à l'erreur doit permettre de s'améliorer. Il ne s'agit pas de se situer dans une relation d'adultes à enfants dans un rapport dominants/dominés mais dans un rapport constructif demandant de la confiance et de la réciprocité. Il faut comprendre que la répétition est une fonction éducative et que le jeune doit pouvoir s'exercer et se tromper dans ce milieu protégé que représente l'internat pour pouvoir se corriger. La punition n'est qu'un levier et ne doit pas être le moteur du changement des mauvaises postures du jeune. Le référent doit chercher la relation éducative et pour cela construire avant la relation de confiance et avant celle-ci prendre le temps d'appivoiser le jeune et de se laisser appivoiser.

Le collègue est le premier garde-fou dans l'acte éducatif, dans le quotidien il doit prendre le relais lors des moments de tensions pour contourner et éviter le débordement.

Le chef de service est le garant du respect des uns et des autres, le garant de la circulation de la parole et de la libre pensée ainsi que le garant du temps. Il s'assure de la bonne prise en charge des enfants sur le groupe et de l'encadrement durant ce temps.

1-2- Les moyens matériels

La Villa dispose :

- De chambres individuelles adaptées à l'âge des enfants, permettant de respecter leur intimité tout en garantissant la sécurité.
- D'espaces communs chaleureux (salon, salle à manger, cuisine) permettant la vie de groupe.
- D'espaces dédiés aux activités (bricolage, jeux, lecture, devoirs).
- D'un extérieur (jardin, cour, aire de jeux) favorisant les activités motrices et les jeux libres.

Le cadre matériel est pensé comme un support éducatif à part entière : il doit être structuré, rassurant, personnalisé et évolutif.

Le site

Pièces communes

Elles sont représentées par des espaces qui doivent se partager, il s'agit de la cuisine, du salon, salle des médiations, du coin repos, des douches, de wc et de l'espace extérieur. Il est nécessaire d'apprendre dans le cadre du vivre ensemble à utiliser ces espaces selon leur destination mais aussi d'apprendre à respecter le mobilier et le matériel.

Pièces individuelles

Elles sont représentées par la chambre dans laquelle une intimité doit être préservée par chacun sans pour autant que le jeune interdise à l'adulte d'y entrer. Les barillets sont équipés d'un bouton à l'intérieur de la chambre évitant ainsi une fermeture par l'intérieur qui pourrait compromettre la sécurité du jeune. Cette espace doit faire l'objet d'un entretien par le jeune (cf ci-dessus b).

1-3- Les réunions

Le travail d'équipe s'appuie sur différents temps de réunions :

- Réunion d'équipe hebdomadaire, pour partager les observations, ajuster les pratiques, réguler les tensions, réfléchir collectivement.
- Réunions de synthèse autour de chaque enfant, associant si possible les partenaires et, lorsque cela est pertinent, l'enfant et sa famille.
- Temps d'analyse de pratiques ou de supervision, en présence d'un intervenant extérieur ou de la psychologue.

Ces espaces de travail sont essentiels pour garantir la cohérence, la continuité et la qualité de l'accompagnement.

Une fois par semaine l'équipe se retrouve afin d'élaborer l'accompagnement des jeunes. Elle est animée par la cheffe de service avec la présence du psychologue sur une partie de celle-ci. La réunion est découpée de la façon suivante :

- 1) Organisation fonctionnement (équipe éducative seule).
- 2) Présentation d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (chef de service, équipe éducative, psychologue).
- 3) Présentation des situations des jeunes (chef de service, équipe éducative, psychologue).
- 4) Elaborations postures communes selon thématiques (chef de service, équipe, psychologue).

Sera ajouté si nécessaire un temps *Groupe Analyse des Pratiques*, des rencontres partenariales de co-construction et des formations internes liées au plan de formation d'ADES EUROPE.

1-4- La médiation animale

Lorsque cela est possible et encadré, la Villa des Petits Loups peut s'appuyer sur la médiation animale (présence d'un animal au sein de la structure ou partenariat avec un dispositif extérieur).

Cette médiation permet :

- D'offrir aux enfants un support relationnel apaisant et non jugeant.
- De travailler la responsabilité, la douceur, le respect du vivant.
- De favoriser l'expression des émotions, les interactions positives, la régulation des tensions.
- La médiation animale est pensée dans un cadre sécurisé, avec des règles claires (hygiène, respect de l'animal, espaces autorisés, temps de repos).

Elle fait écho au projet associatif qui favorise l'intégration de l'animal comme outil de médiation. Du chien au chat en passant par les poules ou les lapins, l'intérêt de d'amener le jeune à accepter la présence de l'animal, à respecter celui-ci, à s'occuper de l'animal et en devenir un ami, un confident de ses moments de

tristesse et de solitude. La présence animale réduit les troubles d'agressivité, du comportement, de peur de l'autre. L'animal participe à la prise de confiance, au sens des responsabilités, cela permet de travailler également la notion d'attachement et de détachement. L'accueil d'un animal peut se réfléchir tout comme l'orientation vers des prestations seront envisagées. Des formations seront également proposées de façon à familiariser les équipes.

2. Les modalités d'interventions

2-1- Le DIPC, PAP et Eval de PAP

L'accompagnement s'appuie sur différents supports écrits :

- Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) qui formalise les modalités d'accueil, les droits et obligations, le cadre d'intervention.
- Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui décline les objectifs spécifiques pour l'enfant, les moyens envisagés, les échéances et les indicateurs d'évolution.
- Les temps d'évaluation du PAP, permettant d'ajuster les objectifs et les moyens en fonction des évolutions observées.

Ces documents sont construits avec l'enfant, autant que possible, et présentés à la famille et aux partenaires concernés.

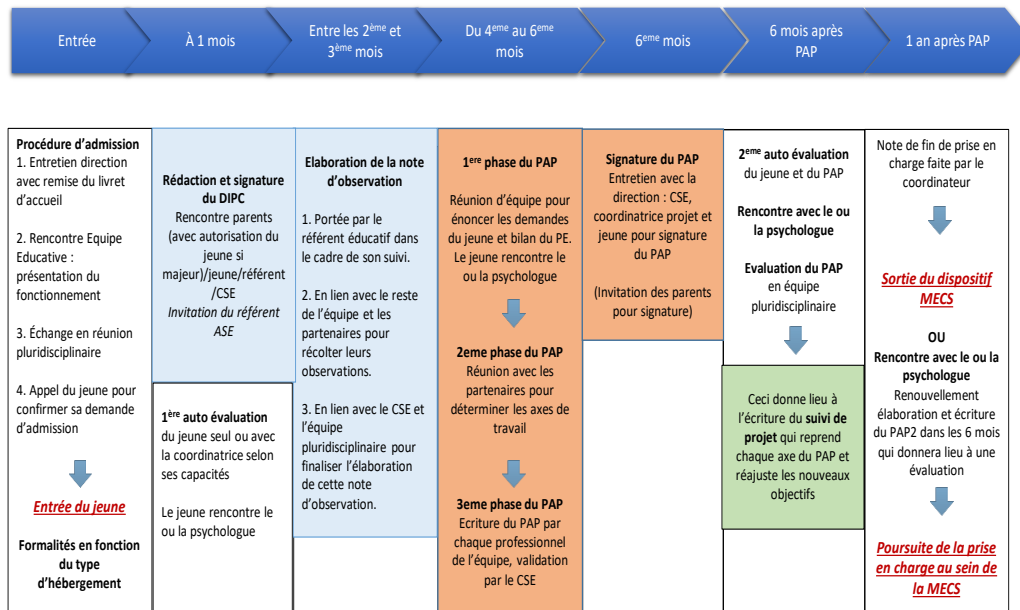
Conformément à la loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, chaque MECS assure aux usagers un accompagnement individualisé contractualisé en impliquant l'usager et ses parents s'il est mineur, c'est le DIPC : Document Individuel de Prise en Charge.

A 4 mois de séjour à la MECS, un PAP, Projet d'Accompagnement Personnalisé est fait en prenant en compte les demandes, besoins du jeune, de sa famille et du service gardien. Le PAP est un document individuel définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social du jeune. Il identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie. Le projet individuel est une vue dynamique institutionnelle sur l'accompagnement du jeune. Chaque personne accueillie est porteuse d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses illusions, ses compétences sociales, son histoire. Viser la satisfaction des besoins et des attentes de la personne accueillie procède d'une mobilisation de l'équipe pluri professionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement (analyse des pratiques, démarche d'évaluations, écrits professionnels, réunion de synthèse...).

L'évaluation du PAP est faite 6 mois après le PAP, il précise également les modalités d'évaluation du projet de la personne.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des étapes de la démarche. Celui-ci se construit à partir d'une démarche qui s'inscrit dans le dispositif institutionnel de la MECS à partir de différentes étapes qui permettent d'élaborer et d'ajuster des objectifs au plus près des besoins du jeune.

Dispositif projet au sein de la MECS Transition
Etapes de la prise en charge



2-2- Le week-end relais

Le week-end relais est une modalité d'accueil à visée de soutien, de répit ou de continuité. Il peut s'agir :

- De temps de retour en famille, préparés et évalués en lien avec le service gardien.
- De week-ends au sein de la Villa pour des enfants accueillis en séquentiel.

L'objectif est de travailler la séparation, le lien, les retours, en limitant les ruptures et en donnant du sens à chaque mouvement.

« Il s'agit de promouvoir le corps et l'esprit du jeune dans un ailleurs ». Afin de mieux travailler l'attachement et le détachement avec l'internat, avec TRANSITION, le projet du jeune peut se structurer également autour de l'organisation d'un week-end (rythme à définir) dans un autre lieu sous la forme d'un séjour payé dans une structure partenaire ou en famille d'accueil. Sous cette forme nous souhaitons travailler un aspect du parcours jeune, nous façonnons ses facultés de projection, de déplacement, d'adaptation, de rencontres etc...

Ce temps doit être construit (avant la finalisation du PAP) avec le jeune afin d'y donner tout son sens. Il ne s'agit pas d'une exclusion, d'un déplacement ou autre mais bien d'un moment qui va permettre au jeune de développer des compétences relationnelles dans un nouvel environnement. Il s'agit également d'accompagner le jeune dans ses centres d'intérêts qui pourront être exploitées par l'éducateur référent de la situation. En effet celui-ci doit se saisir de ces espaces pour favoriser l'étayage du jeune, pour l'observer dans des conditions différentes de celles de l'internat etc. C'est un moyen de faire du "aller vers" et valoriser ainsi des potentialités insoupçonnées.

Pour être cohérente, notre action doit s'effectuer de la concordance des divers intervenants autour de projets individuels adaptés et évolutifs.

L'accompagnement, le suivi éducatif ne peuvent se faire qu'à partir d'un projet personnalisé bien défini. L'essentiel n'est pas que ce projet soit ambitieux, au contraire, il doit permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables.

L'important est ensuite de faire régulièrement le point sur l'évolution de ce projet lors de rencontres obligatoires. La fréquence des rencontres est écrite sur le projet personnalisé suivant la situation du jeune. Dès l'arrivée du jeune, le projet personnalisé doit donc être rédigé. Ce projet sera évalué au bout d'un mois.

D'une situation de difficultés familiales, personnelles, sociales ou de l'expression d'un malaise par des actes de délinquance, à une stabilité ou à une pacification des personnes engagées dans de tels processus, il y a un grand espace.

Communément, nous tendons à ce que les jeunes deviennent les plus autonomes possibles mais aussi qu'ils engagent un travail de socialisation et de responsabilisation.

2-3- Temps d'entretien personnalisé

Ces temps peuvent être prévus et organisés (Cf. projet personnalisé).

Le plus souvent, ce sont des moments partagés à la demande des jeunes ou sur propositions de l'éducateur. Les éducateurs peuvent manger avec le jeune en extérieur en lieu et place de la cantine par exemple (ciné, etc) afin de consolider la relation éducative.

Chaque enfant bénéficie de temps d'entretiens individualisés avec son éducateur référent ou un autre membre de l'équipe. Ces entretiens permettent :

- De faire le point sur le vécu au quotidien, les relations, l'école, la famille.
- D'aborder les inquiétudes, les questions, les projets.
- D'accompagner l'enfant dans la compréhension de sa situation et de son histoire.

Les modalités (fréquence, durée, supports) sont adaptées à l'âge et aux capacités de l'enfant (jeux, dessins, supports visuels).

2-4- L'accueil séquentiel

Cette forme d'accueil vient répondre aux sollicitations de l'ASE qui cherche des solutions pour accompagner des jeunes de façon séquentielle, épisodique. Cela permet à certains jeunes de bénéficier d'une prise en charge venant s'inscrire dans un parcours, un mouvement nécessaire de circulation afin de pouvoir s'étayer dans chaque lieu. Ces lieux sont autant de ressources, de solutions pour certains jeunes qui ont cette capacité à prendre dans l'instant ce qui leur est nécessaire à leur construction, à leur apaisement. Cette circulation peut aller d'une présence de 2 nuits à 1 week-end par semaine ou par mois. Cette forme d'accueil demande d'avoir un bas seuil dans les exigences éducatives car il faut avant tout créer les conditions de bien être durant le passage du jeune. Une chambre est dédiée à ce type d'accueil qu'elle s'appelle chambre relais, urgence ou séquentielle l'utilisation de cet espace est donc partagé et programmé. Un travail sur l'absence du jeune doit se faire sur le plan éducatif, un travail de pensée du jeune sur les autres espaces doit également se construire jusqu'à la création d'un lien partenarial afin de prendre conscience de la vie du jeune également dans ces autres lieux. Il s'agit de se saisir de ce qu'il réussit, de ces difficultés afin de poursuivre ses efforts.

2-5- La dimension collective

- La réunion jeunes

Les jeunes de l'internat ont une réunion (réunion jeunes) tous les 15 jours le mardi afin de venir apprendre la confrontation, l'écoute, l'argumentation, afin de venir poser ce qui fait difficulté au quotidien ou bien exposer un besoin, un projet.

La réunion se fait en présence de l'éducateur et du psychologue qui anime ce temps-là et qui fait un compte rendu. Le chef de service y participe à raison d'une fois par mois et au besoin.

C'est un moment durant lequel se jouent les phénomènes de groupes, le collectif vient servir l'individuel et inverse. Cet instant favorise l'apprentissage de la tolérance, de la diversité, de la différence. La présence à cette réunion est obligatoire.

Nous demandons systématiquement pourquoi tel jeune n'est pas là car l'idée est de se dire explicitement ce qui se passe dans ce lieu, ce qu'il en est de leur lien à l'institution, qu'ils soient là ou pas physiquement. Les paroles sont posées sur papier et sont reprises la fois d'après. La lecture des notes de la réunion précédente se fait en début de chaque séance.

La dimension collective est un support éducatif majeur :

- Elle permet l'apprentissage des règles de vie commune (respect de l'autre, partage, gestion des conflits).
- Elle offre des expériences de coopération et de solidarité.
- Elle confronte l'enfant aux limites et aux frustrations, dans un cadre contenant.

L'équipe veille à ce que la vie de groupe ne prenne pas le pas sur les besoins individuels et reste attentive au risque de surstimulation ou de mise en difficulté de certains enfants.

La réunion « Jeune » à la Villa des Petits Loups, adaptée aux enfants de 4 à 10 ans, est un temps collectif hebdomadaire structuré (environ 20-30 minutes) qui leur donne la parole pour s'exprimer sur la vie du groupe, proposer des idées et participer activement à la co-construction des règles et activités. Animée par l'éducateur référent ou le chef de service dans un cercle convivial (tapis, coussins, nounours « gardien des secrets »), elle utilise des supports visuels et ludiques : étiquettes illustrées pour les 4-6 ans (bonhommes souriants/tristes pour noter ce qui plaît ou gêne), tableau de suggestions avec dessins (ex. : « Plus de gâteau le mercredi ! »), et pour les 7-10 ans, un rituel de « bâton de parole » ou de vote à main levée pour choisir jeux, sorties ou menus. Les thèmes récurrents incluent le bilan de la semaine (« Qu'est-ce qu'on a aimé ? Qu'est-ce qui nous a embêtés ? »), les problèmes de groupe (bruits, rangement, conflits résolus), et les projets futurs (fête d'anniversaire, atelier potager), favorisant l'écoute mutuelle, l'empathie et la responsabilité collective. L'équipe valorise chaque contribution sans jugement, reformule pour les plus petits (« Tom dit qu'il veut plus de foot dehors ») et veille à ce que les décisions prises soient appliquées, renforçant ainsi le sentiment de pouvoir d'agir, l'estime de soi et l'apprentissage de la citoyenneté dès le plus jeune âge dans un cadre sécurisant.

- Les médiations éducatives

Plusieurs médiations sont proposées au sein de la MECS Transition de manière transversale et sur chaque unité (atelier sport, cuisine, boxe, poterie, médiation animale, résidence d'artiste etc). Il s'agit d'offrir des moments de décompressions, un sas au retour de famille, afin de réguler d'éventuelles tensions etc. Il s'agit de soutenir un processus de socialisation permettant au jeune de s'inscrire dans un lien social plus apaisé. Ces médiations peuvent évoluer, changer, se diversifier.

La médiation éducative peut être utilisée à tout moment de la journée, idéalement avant la montée en tension d'un jeune. Ce temps peut être individualisé pour conforter la référence éducative ou bien peut être collectif pour un travail sur la dynamique de groupe.

Apprendre la socialisation ne signifie pas faire seul. C'est bien par l'expérimentation que les jeunes vont se construire et se confronter aux réalités d'un quotidien.

Il s'agira également de les accompagner vers des médiations à l'extérieur de l'établissement afin de favoriser leur insertion sociale et aller symboliquement vers la normalisation.

Les médiations éducatives à la Villa des Petits Loups constituent des leviers privilégiés pour soutenir le développement des enfants de 4 à 10 ans, en mobilisant des activités variées et adaptées qui favorisent

l'expression, la créativité, la motricité et la socialisation au-delà du cadre strict du quotidien. Elles incluent des ateliers artistiques (peinture, modelage, théâtre avec marionnettes), des activités physiques (jeux collectifs, parcours moteurs dans le jardin), culinaires (préparation de goûters simples), ou nature (potager, observation des saisons), ainsi que des médiations symboliques comme la lecture de contes personnalisés ou les jeux de rôle pour travailler les émotions et les relations. L'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) enrichit ces dispositifs par l'intervention régulière de bénévoles étudiants, qui proposent un soutien scolaire ludique (jeux de lecture, maths en duo), des ateliers d'expression orale ou créative (racontage d'histoires, fabrication de livres), adaptés aux niveaux maternelle et élémentaire, offrant ainsi aux enfants des modèles positifs, une écoute individualisée et une ouverture vers l'extérieur. Ces médiations, intégrées au projet personnalisé et évaluées lors des réunions d'équipe, sont coconstruites avec les enfants pour répondre à leurs envies et besoins, renforçant leur estime de soi, leur concentration et leur capacité à investir des apprentissages plaisants dans un cadre bienveillant et structuré.

2-6- Le jeune et sa famille

La famille reste une référence essentielle pour l'enfant accueilli à la Villa des Petits Loups, même dans des situations fragilisées ou conflictuelles. L'équipe éducative s'engage dans un soutien actif à la parentalité, visant à reconnaître la place des parents et figures d'attachement, à maintenir ou restaurer les liens familiaux, et à favoriser une co-éducation respectueuse des décisions judiciaires et des services de l'ASE.

Des visites encadrées ou médiatisées sont organisées régulièrement, avec une présence bienveillante des éducateurs pour apaiser les tensions, structurer les retrouvailles et soutenir les interactions positives. Lorsque les conditions le permettent, l'équipe se déplace pour accompagner les parents dans la préparation de ces moments et dans le développement de leurs compétences éducatives. Les fratries bénéficient de temps dédiés (sorties, ateliers, repas partagés) pour préserver ce lien protecteur.

Les parents sont associés aux décisions clés (scolarité, santé, projet personnalisé) via des transmissions régulières, des réunions conjointes et des espaces d'échange privilégiés (écoute, information). L'établissement adopte une posture de médiation et non de substitution, facilitant l'exercice de l'autorité parentale par des outils comme les espaces de rencontre parents-enfants-professionnels. Après chaque visite, un temps ritualisé avec le référent aide l'enfant à mettre des mots sur ses émotions, assurant des transitions sécurisées et bienveillantes.

Ainsi, le soutien à la parentalité transforme la famille en levier éducatif, plaçant l'enfant au centre d'une alliance triangulaire qui renforce son identité, son sentiment de sécurité et ses perspectives d'évolution.

La famille, lorsque le jeune est mineur fait partie de la prise en charge selon les droits dont elle dispose. Elle devient une composante avec laquelle nous devons tisser des relations afin d'en faire un levier éducatif et de reprise de responsabilité. Educateurs, psychologue, chef de service et directeur travaillent dans ce sens pour tenter de redonner à chacun une place dans le respect de tous et de ses propres besoins. Il ne s'agit plus de considérer le travail avec les familles uniquement par le prisme de la fonction des intervenants mais bien plus de leur capacité à interagir dans la relation systémique (se mettre au service de la relation). Par contre cette mise en œuvre doit être organisée pour qu'elle puisse être optimale et claire dans l'intervention médiatrice. Nous parlons plus ici de mettre en avant le rôle de médiateur et moins la fonction des intervenants. Par la suite les temps de rencontres s'organisent en interne ou en externe selon les préconisations. Dans le cadre d'un placement contraint, le premier objectif est de permettre aux parents de comprendre le sens du placement. A ce titre la MECS TRANSITION propose des espaces privilégiés, d'écoute, d'information, et d'échanges sont développés à plusieurs moments. Sur le dispositif, les parents qui sont en lien avec leurs enfants sont parfois en demande d'aide. L'accompagnement et le soutien sont abordés dans leur globalité (éducatif, social et thérapeutique).

Le « faire ensemble » peut modifier progressivement la place de chacun. Et lorsque le parent se sent plus rassuré et contenu, il décrypte parfois plus facilement les besoins de son enfant. Parce que c'est bien les enfants et les parents qui nous informent le mieux sur la nature du lien affectif établi, il faut penser le parent comme « acteurs » dans une coéducation et n'enlève rien aux besoins de protection de l'enfant. « Evaluer

en protection de l'enfance, c'est prendre en compte la qualité du lien pour comprendre les facteurs de risque, de carences et de négligences », *S. ESCOTS de l'Institut Anthropologie Clinique*. Soutenir la fonction parentale demande aux professionnels de se départir de leur position d'expert. C'est-à-dire "refuser d'être de celui qui sait".

Clarifier les positionnements de l'établissement concernant la place des familles.

Il s'agit de définir la position de l'établissement sur l'organisation des différents types de visites, les droits de visite et d'hébergement. Comment l'établissement s'organise-t-il pour faciliter l'exercice de l'autorité parentale ? Le soutien à la parentalité est une culture d'établissement.

Développer des espaces de rencontre « parents, professionnels, enfants »

Dans le cadre des mesures de protection judiciaire de nombreuses pratiques d'accompagnement parents/enfants ont vu le jour. Le vocabulaire attaché à ces interventions témoigne de la richesse des approches possibles. Cependant une certaine confusion est perceptible quant aux finalités de ces visites : rencontres en présence d'un tiers, accompagnées, médiatisées, protégées, encadrées, surveillées, en lieu neutre. La MECS TRANSITION peut porter et organiser ces temps de rencontres en accord avec le service gardien sur sa demande ou de fait si celui-ci est absent.

La MECS doit soutenir les retours des visites médiatisées : temps individuels possibles consacrés pour l'enfant, ou disponibilité de professionnel sur ce temps, immersion dans le groupe est progressive ou nécessaire. Il s'agit d'accueillir et de veiller à l'état émotionnel de l'enfant et créer des retours ritualisés (temps privilégié avec l'enfant et son référent) et se rapprocher des partenaires ASE pour un recueil et un échange sur le moment de la VM et après visite.

Faire de la visite parentale un acte bienveillant et éducatif, raccompagner un enfant chez son parent et/ou le ramener au foyer. L'éducateur facilite les transitions pour l'enfant. La MECS peut créer des dispositifs adaptés tel que les espaces de rencontre facilitant l'autorité parentale ou bien accueil familial expérimental pour les enfants et leurs parents dans un lieu pouvant accueillir les uns et les autres.

Les « temps chocolaines »

Lorsque des fratries sont accueillies à la Villa des Petits Loups, même si elles sont réparties sur différentes unités en raison de leurs âges variés, l'équipe éducative organise régulièrement des « **Temps Chocolaines** », moments privilégiés dédiés au renforcement du lien fraternel. Ces temps, proposés en interne, permettent aux frères et sœurs de se retrouver pour partager des activités communes adaptées à leur tranche d'âge, ainsi que des repas conviviaux.

Ces instants suspendus visent à préserver et nourrir le lien familial souvent protecteur, en luttant contre la séparation imposée par le placement ou la répartition des unités. Les éducateurs veillent à créer une atmosphère bienveillante et sécurisante, favorisant les échanges, les rires et la complicité naturelle, tout en observant discrètement les dynamiques pour ajuster l'accompagnement.

Ritualisés (une fois par semaine ou selon les besoins), ces temps renforcent le sentiment d'appartenance, l'estime de soi et la résilience des enfants, leur rappelant qu'ils ne sont pas seuls face à leur parcours. Ils s'inscrivent dans la logique globale de soutien aux liens familiaux, contribuant à l'équilibre émotionnel et à la préparation des perspectives d'évolution.

3. Les domaines d'interventions

3-1- Vie quotidienne

La vie quotidienne à la Villa des Petits Loups est organisée autour d'un rythme stable et sécurisant, pensé spécifiquement pour les enfants de 4 à 10 ans afin de favoriser leur développement global, leur autonomie et leur socialisation. Ce cadre structure l'alternance des moments clés – lever (7h-7h30) avec hygiène

accompagnée, petit-déjeuner collectif participatif, école, retour à 16h30 suivi d'un goûter, temps de devoirs individualisés (17h-18h), dîner convivial (19h) où chacun met la table et partage, puis soirée détente (jeux, contes) jusqu'au coucher ritualisé (20h30-21h) avec bain ludique, brossage des dents et lecture apaisante.

Les rituels prévisibles (affichés en pictogrammes pour les plus jeunes) constituent des repères temporels rassurants qui aident l'enfant à se projeter, à réguler ses émotions et à anticiper les transitions, tandis que les week-ends et vacances introduisent souplesse et sorties locales (parc, médiathèque). Les repas et jeux collectifs enseignent le respect d'autrui, la tolérance et la solidarité – ne pas entrer dans la chambre des autres sans permission, éviter les bruits gênants, participer aux tâches –, dans un équilibre entre vie de groupe et intimité personnelle.

Coconstruit lors de conseils hebdomadaires et les réunions jeunes où les enfants expriment leurs envies (menus, activités), ce rythme devient un puissant levier éducatif : il soutient les apprentissages du quotidien (ranger, s'habiller, attendre son tour), valorise la coopération et fait de chaque instant une opportunité de grandir dans un contenant bienveillant et démocratique.

3-2- La chambre

À la Villa des Petits Loups, chaque enfant dispose d'une chambre individuelle, meublée d'un lit, d'un bureau, d'une armoire, avec des jeux à disposition. Cet espace personnel est conçu comme un lieu privilégié de repos, d'intimité et de sécurité, où l'enfant peut s'isoler à volonté pour se ressourcer, jouer ou se recentrer, tout en se sentant pleinement en confiance.

L'enfant est activement associé à l'aménagement de sa chambre avec l'aide de son référent éducatif : choix de la décoration, rangements, affiches, parfois jusqu'à une nouvelle peinture si nécessaire, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène. L'entretien quotidien est une responsabilité partagée : l'enfant range seul ou accompagné chaque matin avant l'école, avec un seuil d'exigence adapté à son âge (ranger l'essentiel pour retrouver son espace facilement en fin de journée), sans pression excessive qui pourrait le braquer. Une petite visite bienveillante de l'éducateur permet de valoriser les efforts, d'ajuster les attentes et de faire de ce rituel un apprentissage progressif de l'autonomie et du soin porté à son environnement personnel.

Ainsi, la chambre devient un repère affectif structurant, contribuant à la construction de l'identité, de l'estime de soi et du sentiment d'appartenance, tout en favorisant l'équilibre entre intimité et vie collective.

3-3- L'argent de poche

L'argent de poche mensuel, constitue un support éducatif essentiel à la Villa des Petits Loups pour les enfants. Fixée à 15 euros par mois et versée de manière ritualisée, elle permet de travailler concrètement la relation à l'argent, la gestion du désir, l'anticipation et l'autonomie, dans un cadre sécurisé et accompagné par les éducateurs.

Ce montant modeste favorise l'apprentissage de choix responsables : l'enfant distingue les besoins couverts par la MECS (vêtements, fournitures) des envies personnelles (petits jouets, bonbons), avec des règles claires sur les achats autorisés et l'interdiction d'objets inadaptés. Des outils visuels adaptés à l'âge (tirelires) aident à visualiser les entrées, sorties et réserves, tandis que des projets collectifs comme l'achat de vélos après plusieurs mois d'épargne renforcent la fierté, la patience et le sentiment d'accomplissement.

Les moments de versement sont des temps de parole privilégiés pour évoquer projets et émotions (joie d'un achat, regret d'une dépense impulsive), et en cas de récidive ou de difficulté, l'équipe ajuste le cadre individuellement pour transformer chaque expérience en occasion de progression. Ainsi, l'AP dépasse la simple gratification pour devenir un levier de socialisation, d'estime de soi et de responsabilisation.

3-4- La santé

La santé : un axe prioritaire de l'accompagnement, c'est une politique.

La santé physique et psychique des enfants accueillis à la Villa des Petits Loups constitue un axe central de l'accompagnement éducatif. L'équipe veille à ce que chaque enfant bénéficie d'un suivi médical régulier, d'une prévention adaptée et d'une éducation à la santé intégrée au quotidien, dans le respect de son rythme et de son histoire.

Dès l'admission, un bilan de santé complet est organisé afin d'obtenir une vision globale de l'état somatique et psychique de l'enfant. Ce bilan comprend une visite médicale (par le médecin traitant ou un médecin partenaire de la MECS), la vérification du calendrier vaccinal, des dépistages éventuels (vue, audition, développement) et l'identification de besoins spécifiques nécessitant une prise en charge complémentaire (orthophonie, psychomotricité, suivi psychologique...). Ce temps initial permet d'actualiser les données médicales et de planifier, avec les partenaires, le parcours de soins adapté à chaque enfant.

Le suivi médical se poursuit tout au long du placement. En lien avec le référent santé, les éducateurs veillent à la bonne organisation des rendez-vous de contrôle (médecin, dentiste, ophtalmologue, spécialistes) et s'assurent de la continuité des soins. Ils accompagnent les enfants aux consultations, veillent à la bonne prise des traitements, au renouvellement des ordonnances et à la transmission des informations nécessaires aux détenteurs de l'autorité parentale. Des points réguliers sont réalisés avec les professionnels de santé partenaires pour ajuster les accompagnements et garantir la cohérence du suivi.

La dimension éducative de la santé est travaillée quotidiennement. Les temps de la vie courante (toilette, habillage, repas, coucher) sont des supports privilégiés pour accompagner les enfants dans l'acquisition des gestes d'hygiène, l'équilibre alimentaire, l'importance du sommeil et la découverte d'une hygiène de vie saine. L'équipe favorise la compréhension de ces apprentissages par la parole et la mise en sens, rendant l'enfant acteur de son propre bien-être. Les rendez-vous médicaux sont préparés, expliqués et ritualisés afin de réduire les appréhensions et de renforcer la confiance.

La santé psychique fait l'objet d'une attention continue. Les professionnels observent et repèrent les signes de souffrance (repli, anxiété, troubles du comportement, somatisations) et sollicitent l'intervention de la psychologue de l'établissement ou l'orientation vers des structures extérieures spécialisées (CMP, pédopsychiatre, psychothérapeute) lorsque cela est nécessaire. La continuité des suivis engagés avant le placement est recherchée systématiquement, dans un souci de stabilité et de cohérence du parcours de l'enfant.

Ainsi, la prise en charge de la santé à la Villa des Petits Loups repose sur une approche globale, associant prévention, soins et éducation à la santé, pour favoriser le bien-être, la sécurité et le développement harmonieux de chaque enfant accueilli.

3-5- La scolarité

Le parcours scolaire et éducatif à la Villa des Petits Loups constitue un axe central de l'accompagnement, envisagé comme un droit fondamental et un levier de développement intellectuel, social et personnel pour chaque enfant accueilli. Dès l'admission, l'équipe réalise un état des lieux du parcours scolaire (niveau, acquis, difficultés, dispositifs déjà mobilisés tels que RASED, AESH, CMPP, orthophonie, ULIS...) afin d'identifier les besoins et de construire, avec l'enfant, sa famille et l'Éducation nationale, des conditions de scolarisation cohérentes et sécurisantes.

La continuité scolaire est une priorité : chaque enfant est inscrit dans un établissement adapté à son âge, son niveau et son projet, et l'équipe veille à la régularité de la fréquentation, à l'assiduité et au maintien de la motivation. Des échanges réguliers sont organisés avec les enseignants, les chefs d'établissement et les dispositifs de soutien (RASED, AESH, CMPP, etc.), ainsi qu'une participation active aux réunions parents-professeurs, afin d'assurer un suivi coordonné et de prévenir les ruptures de scolarisation.

Au quotidien, un temps dédié aux devoirs, à la lecture et aux révisions est aménagé dans un cadre calme et structuré ; il s'accompagne d'une aide individualisée aux exercices, d'un renforcement des compétences de base (lecture, écriture, calcul) et, pour les plus jeunes, de supports ludiques favorisant l'entrée dans les apprentissages. Des partenariats avec des structures d'aide aux devoirs, des bibliothèques, des associations culturelles et, lorsque cela est pertinent, une inscription au CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École) permettent d'élargir les expériences éducatives et de soutenir la socialisation en dehors du seul cadre de la MECS.

Au-delà de la réussite scolaire, la Villa des Petits Loups vise le développement global des compétences éducatives : autonomie, gestion du temps, sens des responsabilités, respect des règles et engagement dans la vie collective. La préparation des affaires, l'organisation du cartable, la participation aux tâches communes et la gestion des temps de la journée sont autant de supports d'apprentissage et de valorisation, contribuant à la construction d'une identité scolaire positive.

En cas de malaise physique ou psychique signalé par l'école, les éducateurs référents restent joignables et peuvent intervenir rapidement, y compris en se déplaçant pour récupérer l'enfant, en lien avec les familles et les services compétents. Cette réactivité témoigne de l'engagement de la Villa à faire de la scolarité un espace de sécurité, de réussite et de progression, et non un lieu de souffrance, en préparant ainsi les étapes ultérieures du parcours (retour en famille, poursuite de la scolarité dans un autre établissement, ou orientation adaptée après le placement).

3-6- L'ouverture sociale

La Villa des Petits Loups accorde une importance particulière à l'ouverture sociale des enfants de 4 à 10 ans, en favorisant leur inscription dans l'environnement local à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que leur participation à la vie du quartier et aux ressources de proximité. Chaque enfant bénéficie d'un ou plusieurs loisirs choisis en fonction de ses intérêts (football, gymnastique, arts martiaux, médiation animale, etc.), ce qui lui permet de développer ses compétences sociales, sa confiance en lui et de se construire des espaces d'appartenance différenciés, au sein d'équipes ou de groupes extérieurs à la MECS.

Des sorties régulières sont organisées les week-ends et pendant les vacances (randonnées, musées, activités culturelles, piscine, patinoire, bowling, escalade...), afin d'élargir le champ des expériences, de découvrir de nouveaux lieux et de lutter contre l'isolement. Les « transferts » organisés avec l'équipe éducative dans l'année offrent des temps privilégiés de vie en petit groupe, propices à la socialisation, à l'autonomie et au partage.

L'accueil de personnes extérieures (parents, fratrie, amis, bénévoles) sur le lieu de vie peut être envisagé lorsque cela s'inscrit dans le projet pour l'enfant et dans le respect des règles de vie collective. Ces visites sont pensées et préparées avec l'équipe afin de préserver le caractère contenant et sécurisé du cadre d'accueil, tout en soutenant les liens et les alliances nécessaires au bon déroulement du projet personnalisé.

Ainsi conçue, l'ouverture sociale permet aux enfants de faire l'expérience du vivre ensemble en dehors du seul cadre institutionnel, de se confronter à une diversité de situations et de relations, et de se construire progressivement comme acteurs de leur environnement, dans un souci constant de protection, de repères et de sécurisation affective.

3-7- Les ateliers Prévention Santé Publique

Les ateliers de prévention en santé publique occupent une place importante dans le projet de la Villa des Petits Loups, où ils sont pensés spécifiquement pour des enfants de 4 à 10 ans. Ils visent à promouvoir le vivre-ensemble, le respect de soi et des autres, la protection du corps, la gestion des risques du quotidien et l'acquisition de premiers repères en matière de santé et de sécurité.

Tout au long de l'année, des ateliers thématiques sont proposés autour de l'alimentation, de l'hygiène, des dangers domestiques, de la sécurité routière, de la gestion des écrans, du vivre-ensemble, de la vie affective (adaptée à l'âge) et de la prévention des conduites à risque. Ils sont construits à partir de supports ludiques et interactifs (jeux de rôle, marionnettes, histoires, affiches, coloriages, mises en situation) afin de favoriser la compréhension, la participation active et l'appropriation des messages de prévention sans créer de surcharge émotionnelle.

Ces ateliers peuvent être animés par des professionnels de la structure (éducateurs, infirmière, psychologue) ou par des intervenants extérieurs spécialisés, dans une logique de complémentarité des regards. Ils permettent aux enfants de développer des compétences précieuses : prendre la parole, écouter, argumenter, identifier leurs émotions, repérer les situations à risque, savoir demander de l'aide et adopter des comportements protecteurs. L'objectif est de faire de la prévention un espace sécurisant, pédagogique et valorisant, au service du bien-être global et de la construction de l'autonomie des enfants.

3-8- L'accès au numérique

L'accès au numérique à la Villa des Petits Loups est strictement encadré, afin d'en faire un outil éducatif et sécurisé, intégré dans un équilibre de vie respectueux de leur développement. Les supports numériques (tablettes, ordinateurs) sont utilisés dans les espaces communs, sous la supervision d'un adulte, avec des temps d'écran limités et clairement balisés (durée quotidienne restreinte, pas d'écrans avant ou après certains moments clés de la journée, distinction entre temps scolaire et loisirs numériques).

L'équipe accompagne les enfants vers des usages positifs : jeux éducatifs (langage, mathématiques, logique), recherches pour les devoirs, visionnage de courtes vidéos documentaires, activités créatives simples (dessin, photo des réalisations). Des règles explicites sont posées concernant les contenus et la protection de la vie privée : pas d'accès aux réseaux sociaux, pas de partage d'images personnelles, pas de communication avec des inconnus. Des ateliers de sensibilisation, adaptés à l'âge, permettent de travailler la gestion du temps d'écran, la reconnaissance des contenus inadaptés et le réflexe de demander l'aide d'un adulte en cas de malaise ou de question.

Cette médiation éducative vise à développer des repères pour un usage responsable : apprendre à choisir une activité numérique en lien avec ses besoins, accepter la fin du temps d'écran, différencier le virtuel du réel et préserver des temps de jeu, de relation et d'activité physique. En cas de difficulté (demande insistante, agitation, repli après les écrans), le cadre est ajusté individuellement et des alternatives sont proposées (lecture, jeux de société, activités manuelles), afin que le numérique reste un outil au service du développement global de l'enfant, et non une source de tension ou de dépendance.

3-9 - Les interdits et sanctions

Les interdits et les sanctions à la Villa des Petits Loups sont conçus comme des outils éducatifs au service d'un cadre sécurisant et structurant. Les interdits sont volontairement limités, clairs et justifiés : ils concernent d'abord la sécurité physique (ne pas courir dans les escaliers, ne pas toucher aux prises électriques, ne pas quitter la Villa sans adulte), le respect des autres et des biens (ne pas frapper, ne pas insulter, ne pas casser, ne pas prendre sans demander), ainsi que quelques règles indispensables à la vie collective (respect des temps de repas, des horaires de lever et de coucher, du cadre d'utilisation des écrans). Ils sont formulés avec des mots simples, illustrés par des pictogrammes ou affiches et régulièrement rappelés en temps de groupe, afin que l'enfant comprenne que ces limites le protègent lui-même et protègent les autres.

Les sanctions ont toujours une visée éducative et jamais punitive ou humiliante. Elles sont proportionnées à l'acte, expliquées à l'enfant et, dans la mesure du possible, associées à un geste réparateur : ranger ce qui a été dérangé, aider à nettoyer après une bêtise, réparer symboliquement un tort causé, présenter des excuses accompagnées par un adulte. Pour les plus jeunes, elles sont concrètes et immédiates (temps

calme avec un adulte pour retrouver le contrôle, réparation simple), tandis que pour les plus grands, elles s'accompagnent davantage de verbalisation (retour sur ce qui s'est passé, recherche de solutions, éventuellement perte temporaire d'un privilège). L'équipe privilégie le dialogue, la mise en mots des émotions et la co-construction de solutions, en veillant à ce que chaque sanction s'inscrive dans une continuité bienveillante : une fois la réparation réalisée, l'enfant est de nouveau pleinement réintégré dans le groupe, sans stigmatisation ni rancune.

V- PARTENARIAT ET RESEAU

Le réseau

Autour de chaque enfant, la Villa des Petits Loups coordonne un réseau de partenaires comprenant les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les magistrats, l'Éducation nationale (écoles maternelles et élémentaires, RASED, AESH), les services de santé (médecins traitants, PMI, orthophonistes, psychologues, CMP, pédopsychiatres), ainsi que les structures de loisirs et de proximité. Ce réseau est identifié et mobilisé en fonction des besoins de chaque enfant, avec des échanges réguliers (réunions de synthèse, équipes éducatives, bilans partagés) permettant de croiser les regards, d'éviter le morcellement des interventions et de maintenir une vision globale de la situation. Les partenariats peuvent être formalisés par des conventions afin de pérenniser les liens et de faciliter les coopérations au quotidien, dans le respect du secret professionnel partagé et des responsabilités de chacun.

L'accès à la culture

L'accès à la culture est pensé comme un levier majeur d'ouverture, d'inclusion et de développement pour les enfants accueillis. La Villa des Petits Loups s'appuie sur un réseau de structures culturelles locales (médiathèques, associations culturelles, spectacles jeune public, événements municipaux, musées, festivals) pour proposer des sorties, des projets et des rencontres adaptés à l'âge des enfants. Ces actions de médiation éducative favorisent la curiosité, l'expression, l'ouverture d'esprit, le sentiment d'appartenance à un groupe et la capacité à accepter les différences. Elles permettent également de valoriser les enfants, de renforcer leur confiance et de les inscrire progressivement comme de futurs citoyens capables de participer à la vie sociale et culturelle de leur environnement.

VI- AXES A DEVELOPPER

Les axes à développer à la Villa des Petits Loups visent à renforcer la qualité, la cohérence et le caractère innovant de l'accompagnement proposé aux enfants, en s'inscrivant dans les évolutions sociétales et éducatives actuelles.

Axes à développer

Plusieurs orientations peuvent être priorisées pour les années à venir :

Un soutien renforcé à la parentalité, par le développement de temps de rencontre et de co-construction avec les familles (groupes de parole, temps partagés, outils de communication adaptés), afin de consolider l'alliance éducative autour de l'enfant.

Le développement de nouvelles médiations éducatives (artistiques, sportives, culturelles, numériques encadrées) pour diversifier les supports d'expression, de régulation émotionnelle et de socialisation, en cohérence avec l'âge des enfants et leurs besoins spécifiques.

La consolidation des liens avec les écoles et les dispositifs spécialisés (RASED, ULIS, CMPP, etc.) pour mieux adapter les parcours scolaires, prévenir les ruptures et favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers.

La mise en place d'outils d'évaluation participative permettant d'associer davantage les enfants et leurs parents à l'amélioration du service (recueil de leur avis via supports visuels, temps d'expression dédiés) dans une démarche continue de bientraitance.

La formation continue et l'accompagnement des équipes (analyse de pratiques, actualisation des connaissances sur les troubles du développement, la santé mentale précoce, la neurodiversité) pour soutenir la qualité des pratiques et le bien-être professionnel.

Ces axes, adaptés aux ressources de la structure, permettront de continuer à évoluer vers un modèle préventif, inclusif et centré sur le développement global de l'enfant.

Écologie et environnement

L'écologie et le respect de l'environnement constituent un champ de développement prioritaire, à la fois en écho aux enjeux sociétaux et aux préoccupations des enfants. La Villa des Petits Loups peut s'appuyer sur le quotidien pour sensibiliser les 4-10 ans aux gestes écocitoyens : tri et réduction des déchets, limitation des emballages, économies d'énergie (éteindre la lumière, fermer les robinets), découverte des produits de saison et, si possible, mise en place d'un petit potager pédagogique pour relier alimentation, nature et développement durable.

Ces projets concrets, menés en groupe, permettent aux enfants d'expérimenter une « posture verte » : observer la nature, prendre soin du vivant, comprendre l'impact de leurs gestes et participer à des actions collectives (arrosage, compostage, affiches sur le tri). Ils constituent également des supports éducatifs riches pour travailler la coopération, la responsabilité, la patience et le sens de l'effort, tout en construisant progressivement une conscience écologique adaptée à leur âge.

